

ATTESTATION

(dirigeant OVV)

Je soussigné(e).....

né(e) leà.....

demeurant.....

.....

Déclare prendre connaissance des dispositions de l'article L321-4 II 4° du code de commerce selon lesquelles :

Art L321-4

II.-S'il s'agit d'une personne morale, l'opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques doit :...

4° Justifier que ses dirigeants n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pénale définitive pour des agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ou n'ont pas été les auteurs de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation dans la profession qu'ils exerçaient antérieurement ;

Et en conséquence certifie sur l'honneur n'avoir fait l'objet ni d'une condamnation par une juridiction française ou étrangère régulièrement constituée pour des faits contraires à l'honneur ou à la probité ni, dans le cas où j'aurais exercé dans une profession antérieure, d'une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation pour des faits de même nature, et ne fais l'objet d'aucune procédure judiciaire en cours.

En outre, certifie sur l'honneur ne pas faire l'objet à ce jour d'une interdiction bancaire.

Fait à.....le.....